

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 24 juin 2025**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 23**

**Représentés : 7**

**Absents : 13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Marie-Jeanne VERCHERAT), M. Jean-Michel LUX, Mme Christelle PAGET, Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Philippe PROST),  
Secrétaire de séance : M. Maurice VOISIN

**N°2025/06/24/21 – MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS VISIOMOMES ET DES REDUCTIONS APPLICABLES SUR LES TARIFS**

Vu la délibération n°2022/12/13/04 du 13 décembre 2022 relative à la dernière modification des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes à compter du 10 avril 2023 et des réductions applicables sur les tarifs de l'ALSH dans le cadre du label « Loisirs Équitables »,

Vu la délibération n°2024/03/26/45 du 26 mars 2024 relative à la modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs VisioMômes et à l'adoption de réductions sur les tarifs pour les enfants en situation de handicap,

Vu la délibération n°2025/05/26/02 du 26 mai 2025 relative à la dernière modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs VisioMômes,

Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente, explique que le reste à charge global de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes a augmenté en 2024 et qu'il convient de le limiter à l'avenir en augmentant de 0.80€ le prix d'une journée avec repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 soit 22€ au lieu de 21.20€ pour tenir compte notamment de l'augmentation du reste à charge de l'Accueil de Loisirs et des révisions semestrielles du prix des repas et goûters au cours du nouveau marché à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et pour une période de 4 ans. Elle précise sur cet aspect que les augmentations seront appliquées pour chaque montant de la grille tarifaire, dans la limite de 0.80€ selon les mêmes proportions que pour une journée enfant avec repas, arrondies au dixième de centimes près, y compris pour celle concernant l'adaptation du temps d'accueil pour les enfants en situation de handicap.

Elle rappelle en outre que la subvention de l'ordre de 9 500€/an versée par la CAF de l'Ain depuis 2019 dans le cadre du Label « Loisirs Équitables » avait augmenté jusqu'à près de 14 700€/an depuis 2022, permettant ainsi d'accorder de fortes réductions aux familles de VisioMômes et de les étendre, depuis avril 2023 aux trois dernières tranches de Quotient Familial du tableau suivant :

Tranches QF Barème 1	Réduction appliquée				
	Journée complète avec repas	Journée complète PAI alimentaire	Demi-journée avec repas	Demi-journée PAI alimentaire	Demi-journée sans repas
<500	11 €	10 €	8,60 €	7,70 €	5,60 €
501 - 800	9,40 €	8,60 €	7,60 €	6,80 €	5,20 €
801 - 1000	7,20 €	6,70 €	5,90 €	5,40 €	4,20 €
1 001 – 1 200	3,20 €	2,80 €	2,60 €	2,20 €	1,90 €
1 201 – 1 500	2,10 €	1,80 €	1,70 €	1,40 €	1,20 €
1 501 – 2 000	1 €	0,80 €	0,80 €	0,60 €	0,60 €

Nathalie BISIGNANO précise que depuis 2025, la CAF de l'Ain a décidé de suspendre les subventions au titre du Label « Loisirs Équitables » pour les Accueils de Loisirs du département et de créer un Bonus « Accueil de Loisirs Pour Tous » basé sur le nombre de journées et demi-journées enfant avec repas de l'année précédente des familles ayant des QF compris entre 0 et 850 sur trois tranches. Ce bonus qui était estimé à 2 598€ pour VisioMômes en 2025 a été récemment notifié pour un montant de 3 790€ compte tenu d'une modification du barème de la CAF.

Afin de favoriser l'accueil des enfants et de soutenir les familles aux revenus les plus modestes, il est proposé de poursuivre l'application des réductions sur les nouveaux tarifs mais de les suspendre pour les familles disposant d'un Quotient Familial supérieur à 1 500, à compter du 1er septembre 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission Social et vie sportive du 22 mai 2025 et du 19 juin 2025,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 2 juin 2025,

Après présentation des tableaux des tarifs avec les nouvelles grilles de réductions applicables,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la hausse tarifaire de 0.80 € par journée avec repas et une hausse proportionnelle pour les autres montants des trois grilles tarifaires relatives aux mercredis, aux vacances scolaires et aux temps d'accueil pour les enfants en situation de handicap, de l'Accueil de Loisirs VisioMômes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et pour les inscriptions réalisées à partir du 28 juillet 2025.

**APPROUVE** le maintien des réductions applicables sur les tarifs pour les cinq tranches de Quotient Familial du tableau suivant :

Tranches QF Barème 1	Réduction appliquée				
	Journée complète avec repas	Journée complète PAI alimentaire	Demi-journée avec repas	Demi-journée PAI alimentaire	Demi-journée sans repas
<500	11 €	10 €	8,60 €	7,70 €	5,60 €
501 - 800	9,40 €	8,60 €	7,60 €	6,80 €	5,20 €
801 - 1000	7,20 €	6,70 €	5,90 €	5,40 €	4,20 €
1 001 – 1 200	3,20 €	2,80 €	2,60 €	2,20 €	1,90 €
1 201 – 1 500	2,10 €	1,80 €	1,70 €	1,40 €	1,20 €

Les réductions sont multipliées par le nombre de jours d'inscription pendant les semaines de vacances scolaires.

**PRECISE** que ces réductions sont appliquées à l'aide d'un bonus « Accueil de Loisirs Pour Tous » versé par la CAF de l'Ain et d'un effort financier de la Communauté de Communes Val de Saône Centre en faveur des familles.

**FIXE** les nouvelles grilles tarifaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 sur la base des tableaux annexés à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 24 juin 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

BAREME 1 → Quotient familial < ou = à 2 666 euros A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025  MERCREDI PERISCOLAIRE		TARIF CCVSC		Tarif AIN		Tarif Hors AIN
		ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	
<b>MERCREDI journée avec repas</b>	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	<b>22 euros</b>	<b>26 euros</b>	<b>25 euros</b>	<b>29 euros</b>	<b>29.30 euros</b>
	<b>Réduction loisirs équitables selon quotient familial</b>	QF<500 : 11€/ / QF 501 à 800 : 9.40€/ / QF 801 à 1000 : 7.20€/ / QF 1001 à 1200 : 3.20€/ / QF 1201 à 1500 : 2.10€				
<b>MERCREDI journée P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)</b>	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	<b>17.80 euros</b>	<b>22 euros</b>	<b>21 euros</b>	<b>25 euros</b>	<b>25.30 euros</b>
	<b>Réduction loisirs équitables selon quotient familial</b>	QF<500 : 10€/ / QF 501 à 800 : 8.60€/ / QF 801 à 1000 : 6.70€/ / QF 1001 à 1200 : 2.80€/ / QF 1201 à 1500 : 1.80€				
<b>MERCREDI matin ou après-midi avec repas</b>	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	<b>16.80 euros</b>	<b>18.90 euros</b>	<b>18.40 euros</b>	<b>20.40 euros</b>	<b>21.30 euros</b>
	<b>Réduction loisirs équitables selon quotient familial</b>	QF<500 : 8.60€/ / QF 501 à 800 : 7.60€/ / QF 801 à 1000 : 5.90€/ / QF 1001 à 1200 : 2.60€/ / QF 1201 à 1500 : 1.70€				
<b>MERCREDI matin ou après-midi P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)</b>	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	<b>12.70 euros</b>	<b>14.70 euros</b>	<b>14.20 euros</b>	<b>16.30 euros</b>	<b>17.10 euros</b>
	<b>Réduction loisirs équitables selon quotient familial</b>	QF<500 : 7.70€/ / QF 501 à 800 : 6.80€/ / QF 801 à 1000 : 5.40€/ / QF 1001 à 1200 : 2.20€/ / QF 1201 à 1500 : 1.40€				
<b>MERCREDI matin ou après-midi sans repas</b>	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	<b>7.90 euros</b>	<b>10 euros</b>	<b>9.40 euros</b>	<b>11.50 euros</b>	<b>11.90 euros</b>
	<b>Réduction loisirs équitables selon quotient familial</b>	QF<500 : 5.60€/ / QF 501 à 800 : 5.20€/ / QF 801 à 1000 : 4.20€/ / QF 1001 à 1200 : 1.90€/ / QF 1201 à 1500 : 1.20€				

BAREME 2 → Quotient familial > à 2 666 euros A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025  MERCREDI PERISCOLAIRE		TARIF CCVSC		Tarif AIN		Tarif Hors AIN
		ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	
MERCREDI journée avec repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	25.75 euros	29.75 euros	29.50 euros	33.50 euros	33.80 euros
MERCREDI journée P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	21.75 euros	25.75 euros	25.50 euros	29.50 euros	29.80 euros
MERCREDI matin ou après-midi avec repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	18.80 euros	20.90 euros	20.80 euros	22.75 euros	23.30 euros
MERCREDI matin ou après-midi P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	14.60 euros	16.70 euros	16.60 euros	18.65 euros	19.20 euros
MERCREDI matin ou après-midi sans repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	9.90 euros	11.90 euros	11.80 euros	13.85 euros	14 euros

<b>BAREME 1 → Quotient familial &lt; ou = à 2 666 euros A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 VACANCES (EXTRASCOLAIRE)</b>		TARIF CCVSC		Tarif AIN		Tarif Hors AIN
		ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	
<b>Forfait 5 jours vacances</b>						
Journée AVEC repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	110 euros	130 euros	125 euros	145 euros	146.5 euros
	Réduction loisirs équitables selon quotient familial	QF<500 : 55€ / QF 501 à 800 : 47€ / QF 801 à 1000 : 36€ / QF 1001 à 1200 : 16€ / QF 1201 à 1500 : 10.50€				
Journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	89 euros	110 euros	105 euros	125 euros	126.50 euros
	Réduction loisirs équitables selon quotient familial	QF<500 : 50€ / QF 501 à 800 : 43€ / QF 801 à 1000 : 33.5€ / QF 1001 à 1200 : 14€ / QF 1201 à 1500 : 9€				
<b>Forfait 4 jours vacances</b>						
Journée AVEC repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	88 euros	104 euros	100 euros	116 euros	117.20 euros
	Réduction loisirs équitables selon quotient familial	QF<500 : 44€ / QF 501 à 800 : 37.60€ / QF 801 à 1000 : 28.80€ / QF 1001 à 1200 : 12.80€ / QF 1201 à 1500 : 8.40€				
Journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	71.20 euros	88 euros	84 euros	100 euros	101.20 euros
	Réduction loisirs équitables selon quotient familial	QF<500 : 40€ / QF 501 à 800 : 34.40€ / QF 801 à 1000 : 26.80€ / QF 1001 à 1200 : 11.20€ / QF 1201 à 1500 : 7.20€				
<b>Forfait 3 jours vacances*</b>						
Journée AVEC repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	66 euros	78 euros	75 euros	87 euros	87.90 euros
	Réduction loisirs équitables selon quotient familial	QF<500 : 33€ / QF 501 à 800 : 28.20€ / QF 801 à 1000 : 21.60€ / QF 1001 à 1200 : 9.60€ / QF 1201 à 1500 : 6.30€				
Journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	53.40 euros	66 euros	63 euros	75 euros	75.90 euros
	Réduction loisirs équitables selon quotient familial	QF<500 : 30€ / QF 501 à 800 : 25.80€ / QF 801 à 1000 : 20.10€ / QF 1001 à 1200 : 8.40€ / QF 1201 à 1500 : 5.40€				
<b>Forfait 2 jours vacances*</b>						
Journée AVEC repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	44 euros	52 euros	50 euros	58 euros	58.60 euros
	Réduction loisirs équitables selon quotient familial	QF<500 : 22€ / QF 501 à 800 : 18.80€ / QF 801 à 1000 : 14.40€ / QF 1001 à 1200 : 6.40€ / QF 1201 à 1500 : 4.20€				
Journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	35.60 euros	44 euros	42 euros	50 euros	50.60 euros
	Réduction loisirs équitables selon quotient familial	QF<500 : 20€ / QF 501 à 800 : 17.20€ / QF 801 à 1000 : 13.40€ / QF 1001 à 1200 : 5.60€ / QF 1201 à 1500 : 3.60€				
<b>Forfait 1 jour vacances*</b>						
Journée AVEC repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	22 euros	26 euros	25 euros	29 euros	29.30 euros
	Réduction loisirs équitables selon quotient familial	QF<500 : 11€ / QF 501 à 800 : 9.40€ / QF 801 à 1000 : 7.20€ / QF 1001 à 1200 : 3.20€ / QF 1201 à 1500 : 2.10€				
Journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	17.80 euros	22 euros	21 euros	25 euros	25.30 euros
	Réduction loisirs équitables selon quotient familial	QF<500 : 10€ / QF 501 à 800 : 8.60€ / QF 801 à 1000 : 6.70€ / QF 1001 à 1200 : 2.80€ / QF 1201 à 1500 : 1.80€				

\*Forfaits 3, 2 et 1 jours éventuellement possibles selon ouverture de la structure en fonction du calendrier scolaire et des jours fériés.

BAREME 2 → Quotient familial > à 2 666 euros A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025 VACANCES (EXTRASCOLAIRE)		TARIF CCVSC		Tarif AIN		Tarif Hors AIN
		ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	
<b>Forfait 5 jours vacances</b>						
Journée AVEC repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	128.75 euros	148.75 euros	147.50 euros	167.50 euros	169 euros
Journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	108.75 euros	128.75 euros	127.50 euros	147.50 euros	149 euros
<b>Forfait 4 jours vacances</b>						
Journée AVEC repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	103 euros	119 euros	118 euros	134 euros	135.20 euros
Journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	87 euros	103 euros	102 euros	118 euros	119.20 euros
<b>Forfait 3 jours vacances*</b>						
Journée AVEC repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	77.25 euros	89.25 euros	88.50 euros	100.50 euros	101.40 euros
Journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	65.25 euros	77.25 euros	76.50 euros	88.50 euros	89.40 euros
<b>Forfait 2 jours vacances*</b>						
Journée AVEC repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	51.50 euros	59.50 euros	59 euros	67 euros	67.60 euros
Journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	43.50 euros	51.50 euros	51 euros	59 euros	59.60 euros
<b>Forfait 1 jour vacances*</b>						
Journée AVEC repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	25.75 euros	29.75 euros	29.50 euros	33.50 euros	33.80 euros
Journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	21.75 euros	25.75 euros	25.50 euros	29.50 euros	29.80 euros

\*Forfaits 3, 2 et 1 jours éventuellement possibles selon ouverture de la structure en fonction du calendrier scolaire et des jours fériés.

Participation CAF /MSA : montants donnés à titre indicatif et susceptibles d'évoluer.

## Réductions applicables dans le cadre de l'adaptation du temps d'accueil pour les enfants en situation de handicap

BAREME 1 → Quotient familial < ou = à 2 666 euros Réductions applicables pendant les vacances scolaires aux tarifs votés le 24 juin 2025.	Réductions pour TARIF CCVSC		Réductions pour Tarif AIN		Réductions pour Tarif Hors AIN
	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	
Réduction pour chaque « journée avec repas » retirée Calcul : prix d'une journée	22 euros	26 euros	25 euros	29 euros	29.30 euros
<i>Le cas échéant, il faut retirer à cela la réduction dont bénéficie la famille dans le cadre du label loisirs équitables.</i> QF<500 : 11€ / QF 501 à 800 : 9.40€ / QF 801 à 1000 : 7.20€ / QF 1001 à 1200 : 3.20€ / QF 1201 à 1500 : 2.10€					
Réduction pour chaque « journée P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille) » retirée Calcul : prix d'une journée PAI alim	17.80 euros	22 euros	21 euros	25 euros	25.30 euros
<i>Le cas échéant, il faut retirer à cela la réduction dont bénéficie la famille dans le cadre du label loisirs équitables.</i> QF<500 : 10€ / QF 501 à 800 : 8.60€ / QF 801 à 1000 : 6.70€ / QF 1001 à 1200 : 2.80€ / QF 1201 à 1500 : 1.80€					
Réduction pour chaque « demi-journée sans repas » retirée Calcul : prix de la journée – prix demi-journée avec repas	5.20 euros	7.10 euros	6.60 euros	8.60 euros	8 euros
<i>Le cas échéant, il faut retirer à cela la réduction dont bénéficie la famille dans le cadre du label loisirs équitables.</i> QF<500 : 2.40€ / QF 501 à 800 : 1.80€ / QF 801 à 1000 : 1.30€ / QF 1001 à 1200 : 0.60€ / QF 1201 à 1500 : 0.40€					
Réduction pour chaque repas retiré Calcul : prix demi-journée avec repas – prix demi-journée sans repas	8.90 euros	8.90 euros	9 euros	8.90 euros	9.40 euros
<i>Le cas échéant, il faut retirer à cela la réduction dont bénéficie la famille dans le cadre du label loisirs équitables.</i> QF<500 : 3.00€ / QF 501 à 800 : 2.40€ / QF 801 à 1000 : 1.70€ / QF 1001 à 1200 : 0.70€ / QF 1201 à 1500 : 0.50€					
Réduction pour chaque « repas P.A. I. alimentaire (repas fourni par la famille) » retiré Calcul : prix demi-journée avec repas PAI – prix demi-journée sans repas	4.80 euros	4.70 euros	4.80 euros	4.80 euros	5.20 euros
<i>Le cas échéant, il faut retirer à cela la réduction dont bénéficie la famille dans le cadre du label loisirs équitables.</i> QF<500 : 2.10€ / QF 501 à 800 : 1.60€ / QF 801 à 1000 : 1.20€ / QF 1001 à 1200 : 0.30€ / QF 1201 à 1500 : 0.20€					

Vu pour être annexé à la délibération n°2025/06/24/21 du 24 juin 2025

Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX

## Réductions applicables dans le cadre de l'adaptation du temps d'accueil pour les enfants en situation de handicap

BAREME 2 → Quotient familial > à 2 666 euros Réductions applicables pendant les vacances scolaires aux tarifs votés le 24 juin 2025.	Réductions pour TARIF CCVSC		Réductions pour Tarif AIN		Réductions pour Tarif Hors AIN
	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	
Réduction pour chaque « journée avec repas » retirée Calcul : prix d'une journée	25.75 euros	29.75 euros	29.50 euros	33.50 euros	33.80 euros
Réduction pour chaque «journée P.A. I. alimentaire» (repas fourni par la famille) » retirée Calcul : prix d'une journée PAI alim	21.75 euros	25.75 euros	25.50 euros	29.50 euros	29.80 euros
Réduction pour chaque « demi-journée sans repas » retirée Calcul : prix journée – prix demi-journée avec repas	6.95 euros	8.85 euros	8.70 euros	10.75 euros	10.50 euros
Réduction pour chaque repas retiré Calcul : prix demi-journée avec repas – prix demi-journée sans repas	8.90 euros	9 euros	9 euros	8.90 euros	9.30 euros
Réduction pour chaque « repas P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille) » retiré Calcul : prix demi-journée avec repas PAI – prix demi-journée sans repas	4.70 euros	4.80 euros	4.80 euros	4.80 euros	5.20 euros